



REGLEMENT PARTICULIER

TDJ de BOURG DE PEAGE

au Complexe sportif du Vercors,
les 12 et 13 novembre 2022



- 1.** Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2022-2023 édictées par la FFBA, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : en cours – N° de dossier :
- 2.** Le juge arbitre de la compétition est Clément PONCE (06 70 94 49 47). Eric AUDIFFREN (07 66 19 61 46), GEO, est désigné responsable de la table de marque. Le logiciel de gestion de compétition utilisé est BADNET.
- 3.** Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 4.** Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Drôme-Ardèche, dans les catégories **minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior**. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
- 5.** Les tableaux proposés sont : **SH, SD, DH, DD, MX** pour toutes les catégories à l'exception des Minibad.
La catégorie Minibad regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple. Leurs résultats ne seront pas intégrés dans la base Poona pour le classement officiel (compétition non officielle).
- 6.** Le tournoi débutera le samedi et le dimanche à 9 heures.
Le Samedi : se joueront les **Simples pour les Minimes, Cadets et Juniors**, les **Doubles et Mixtes pour les Poussins et Benjamins**, ainsi que les Minibad.
Le Dimanche : Se joueront les **Simples pour les Poussins et Benjamins**, les **Doubles et Mixtes pour les Minimes, Cadets et Juniors**, ainsi que les Minibad (si le nombre d'inscrits impose de faire plusieurs poules).
- 7.** Tous les matchs des catégories Poussin et Minibad verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m 40.
- 8.** Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points pour les catégories Poussins à Junior.
Les matchs de la catégorie minibad se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14, où le premier joueur à 15, remporte le set.
- 9.** A l'exception des Minibad, **Les tableaux seront établis en fonction de la catégorie d'âge et du CPPH** des joueurs. L'organisation souhaite favoriser l'homogénéité de niveau et garantir un maximum de matchs. En cas de disparité des CPPH, des poules uniques de 4 ou 5 seront constituées, avec en séries 1 les joueurs avec les CPPH les plus élevés (pas de sorties de poules). En cas d'homogénéité des CPPH, le tableau se jouera en poule de 3, 4 ou 5, avec sorties de poules.
Les poules uniques de 3 (faute d'inscrits) seront établies qu'après l'accord des joueurs. Dans le but d'éviter les poules de 3, l'organisateur, avec l'accord du juge arbitre et des joueurs, pourra les changer de catégorie d'âge (surclassement) tout en gardant une homogénéité des CPPH.

- 10.** Aucune « petite finale » départageant le 3^{ème} du 4^{ème} ne sera organisée. Les matchs de la catégorie minibad se dérouleront sous forme de « poule unique » sans sortie de poule. Les rencontres minibads se dérouleront sur une plage réduite de 2 heures maximum.
- 11.** Le montant des inscriptions s'élève à 8€ par joueur pour un tableau, 11€ pour 2 tableaux et 12€ pour 3 tableaux. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié).
- 12.** Le nombre de joueurs est limité aux **100** premières inscriptions toutes catégories confondues. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements enregistrés et payés en ligne sur Badnet ou envoyés par courrier à l'adresse suivante : Eric AUDIFFREN, 45 Montée du Coteau du Pendillon, 26260 St Donat / l'Herbasse), paiement effectif des droits d'engagements, date de réception du mail (fiche d'inscription) et joueurs inscrits dans leur série de classement.
- 13.** Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord des joueurs concernés et du juge arbitre.
- 14.** Un échancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
- 15.** Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.
A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
- 16.** Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes, test des volants et changement de tenue compris.
- 17.** Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- 18.** Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit sur demande du Juge Arbitre et avec l'accord des joueurs concernés et de leurs responsables le jour de la compétition. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
- 19.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
- 20.** Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure. Il doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Sinon, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
- 21.** Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets, une zone sera réservée pour les conseillers aux joueurs (au nombre de 2 maximum) au centre du plateau de jeu. Aucune chaise sera positionnée à l'arrière des terrains.
- 22.** Les matchs sont auto-arbitrés. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En sortie de poule c'est le perdant qui score. Chaque match Minibad sera encadré par un bénévole qui fera office d'arbitre et de scoreur, désigné dans un pôle constitué par l'organisateur.
- 23.** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes BABOLAT 2.

- 24.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (charpente, chauffage, lampes, panneaux basket, ...) sera compté comme faute, sauf au service (let) où il pourra être réengagé 2 fois. Les filins touchés seront annoncés « let » dans l'échange.
- 25.** La **date limite d'inscription est fixée au 31 octobre 2022**. Les inscriptions se font directement en ligne sur BADNET ou via la feuille d'inscriptions à faire parvenir avant cette date par mail à l'adresse « tournoi@bcbp26.fr ». Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona » au 1er novembre 2022. **Le tirage au sort sera réalisé le 1er novembre 2022**. Les convocations seront envoyées aux responsables des clubs au cours de la semaine précédent le tournoi.
- 26.** Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (ex : certificat médical) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.
- 27.** En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double si un joueur d'une paire est défaillant, il sera proposé au joueur restant un remplaçant inscrit en liste d'attente. En cas de refus du joueur, la paire sera remplacée par une paire inscrite en liste d'attente.
- 28.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
- 29.** Toute participation à la compétition implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce TDJ en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A BOURG DE PEAGE le 19/09/2022

Le comité d'organisation